PROGRAMME DU MASTER EN DROIT DE L'ENTREPRISE (MONS) - PAD2
Adapté pour les étudiants titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit réalisé dans une haute école de la communauté française de Belgique

Le programme ci-dessous est destiné aux titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit réalisé dans une haute école de la communauté française de Belgique ("étudiants PAD2").

Inscription et accès :

L'étudiant PAD2 s'inscrit au master en droit de la finalité de son choix. Le programme complémentaire présenté ci-dessous lui sera attribué automatiquement en début d'année académique. **L'étudiant obtient le titre de Master en droit à l'issue de trois années académique** (programme complémentaire de 60 crédits suivi du programme classique du master en droit de 120 crédits).

Programme complémentaire :

Un programme complémentaire, constituant une "année passerelle" est imposé aux étudiants PAD2 avant d'accéder aux cours du programme classique du master en droit (120 crédits). Les étudiants devront donc réussir un total de 180 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit.

DROI-C-2170	Droit constitutionnel : Institutions et contentieux	*10 crédits*
DROI-C-3181	Droit des contrats et de la responsabilité	*10 crédits*
DROI-C-2175	Droit pénal	*5 crédits*
DROI-C-3172	Droit de l'Union européenne	*10 crédits*
DROI-C-3173	Droit du travail	*5 crédits*
DROI-C-3174	Droit des familles	*5 crédits*
DROI-C-3179	Droit de la procédure civile et pénale	*5 crédits*
DROI-C-3180	Principes de droit public et repères méthodologiques en droit belge	*5 crédits*
GERM-Y-1001	Anglais-néerlandais	*5 crédits*

Total du programme complémentaire : 60 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiants PAD2 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme complémentaire :
DROI-C-4016 Droit des contrats et de la responsabilité

Par défaut, les étudiants PAD2 sont **dispensés** des autres travaux pratiques des cours du programme complémentaire. Ils peuvent néanmoins s'y inscrire sur base volontaire auprès du secrétariat. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocable.

A l'issue du programme complémentaire, les étudiants devront obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours du programme classique du master en droit.

Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Le programme complémentaire totalisant 60 crédits, la première inscription de l'étudiant est consacrée exclusivement à ces cours.

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis **« Mes notes »** la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Hyperplanning, Teams…) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Valorisation de crédits :

Les étudiants qui, lors de leur parcours antérieur, auraient réussi certains cours du programme complémentaire dans une faculté de droit d'une **université** de la communauté française de Belgique sont invités à remplir le formulaire (espace personnel facultaire) de demande de valorisation de crédits en fournissant un relevé de notes officiel, **au plus tard le 31 octobre.**

Les demandes seront examinées et, le cas échéant, le programme complémentaire sera adapté par le secrétariat facultaire. Tout cours valorisé est remplacé par un cours du programme classique de master dans un ordre pré-établi (imposé par le secrétariat).